



FICHE DE SUIVI

mars 2023

**ATTENTION : tout dossier incomplet est immédiatement retourné.
Par conséquent, son délai de traitement en sera d'autant plus rallongé.**

Pour toute demande d'attestation, vous devez joindre dans tous les cas :

Fiche de suivi cochée par vos soins (page 1)

Le formulaire de demande d'attestation FFVE (page 2)

Attestation sur l'honneur (page 3, ne fait pas office de titre de propriété)

Pièce d'identité recto/verso du demandeur

Kbis (pour les professionnels) et pièce d'identité du gérant

Une photo de la couverture d'un journal (**ou magazine**) récent (moins d'un mois)

Photos du deux-roues en couleur, de bonne qualité ([aide](#)) :

- Profil droit **avec le journal (ou magazine)** posé sur le deux-roues ; deux-roues visible en entier, journal posé sur la selle. Nous devons être en mesure de reconnaître la couverture du journal.
- Profil gauche **avec le journal (ou magazine)** posé sur le deux-roues ; deux-roues visible en entier, journal posé sur la selle.
- Vue arrière, plaque d'immatriculation lisible, deux-roues visible en entier, journal posé sur la selle.
- Photo du moteur et si possible, photo du numéro de moteur
- Photo du numéro de série frappé à froid et photo de la plaque constructeur rivée sur le véhicule

Pour les véhicules utilitaires : fournir le contrat d'assurance avec le type d'usage de votre véhicule

Chèque à l'ordre de la FFVE (1 chèque par dossier) : 60€ 30€ *uniquement cyclomoteurs (49.9 cm3)**

ET fournir une copie des pièces demandées dans le cas qui vous concerne :

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, sans changement de titulaire

Cas n°1

(Arrêté du 24 mai 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2009)

Copie recto-verso du certificat d'immatriculation à votre nom

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, avec changement de titulaire

Cas n°2

Copie recto-verso du certificat d'immatriculation (ex carte grise)
et copie du certificat de cession des anciens propriétaires
ou tout élément justifiant l'origine de votre propriété

J'ai un véhicule importé¹

Cas n°3

De l'Union Européenne : Copie du certificat des services fiscaux cerfa VT1993

Hors Union Européenne : Copie du 846-A des Douanes ou IMA (si dédouanement via un autre pays européen)

Copie du certificat d'immatriculation étranger complet
ou pièce officielle de retrait du certificat

Copie du certificat de cession ou facture d'achat

Je n'ai pas de certificat d'immatriculation ou certificat d'immatriculation délivré avant le 1er avril 1950

Cas n°4

Copie du ou des certificats de cession des anciens propriétaires
(nom, prénom, adresse du cédant, sa signature, caractéristiques du véhicule)

Tout élément justifiant l'origine de propriété du cédant :

Copie de l'ancien n° d'immatriculation ou autre pièce officielle
ou Historique de la propriété signé, engageant votre responsabilité

J'ai un véhicule militaire

Cas n°5

Copie du certificat de vente par les Domaines
ou tout élément justifiant l'origine de propriété

*Définition d'un Cyclomoteur : Genre CL «Véhicule à 2 ou 3 roues dont la vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 Km/h et ne dépasse pas 45 Km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm3.» Si la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 Km/h le dit «cyclomoteur» sera classé en Genre MTL (motocyclette légère) et non CL.